

l'enseignement en question(s)

Les enseignants sont-ils trop protégés par leur statut ?

Les directions d'école revendiquent plus d'autonomie dans leurs fonctions. Une liberté qui remettrait en question le statut « hyper protégé » des profs ? Les avis divergent.

Difficulté de blâmer un instituteur arrivant systématiquement en retard. Droit de regard compliqué sur la matière donnée. Crise pour un changement d'horaire ou d'implantation. Impossibilité de contraindre un prof d'assister à une réunion en dehors des heures de cours. Marge de manœuvre réduite par rapport à un enseignant qui ne donne plus satisfaction sur le plan pédagogique...

En publiant (notre édition de lundi) son rapport « Pour un renforcement du leadership des directions d'école », la Fondation Roi Baudouin a libéré la parole de ces directions. Pour la première fois, elles mettent des mots sur les relations parfois difficiles avec les enseignants qu'elles dirigent. Pour la première fois, les directeurs parlent ouvertement de « résistance au changement », tout en remettant en cause le statut « protégé » des fonctionnaires de « l'éducation nationale ». Et pour la première fois, pouvoirs organisateurs et syndicats signent, ensemble, les conclusions allant dans ce sens.

Alors, trop protégés les profs ? La question volontiers provocatrice appelle d'abord une réponse sans ambiguïté, partagée par tous : l'immense majorité des enseignants fait bien son boulot, collabore volontiers avec son chef direct, se remet en question, accepte les innombrables changements imposés par l'administration, fait des heures supplémentaires, ne rêve que de voir ses élèves réussir... A contrario, une petite minorité contribue par son comportement à saper le moral des directions d'école, à casser l'exercice du leadership pédagogique qui, lorsqu'il est bien mené, impacte pourtant positivement le moral des troupes et la réussite des élèves.

Directions peu autonomes

Beaucoup serait lié en fait au « manque d'autonomie des directions d'école ». Selon la Fondation Roi Baudouin, qui a organisé et synthétisé deux ans de travaux sur le sujet, « le cadre institutionnel et réglementaire rigide et centralisé entraîne un manque d'autonomie dans la gestion des ressources, des priorités et des modalités pédagogiques ». Dans la foulée, les directeurs soulignent également « un manque d'autonomie dans la gestion des ressources humaines », pointant le « statut protégé des enseignants » et « le peu de liberté de recruter ». Une situation qui « les prive d'un pouvoir et d'une autorité objective, et par là, de leviers pour motiver les enseignants ».

Au rayon « reproches », les directions signalent encore « un déficit de compétences et de connaissances chez les enseignants (...). Il concerne le plus souvent les méthodes d'enseignement différencié, la détection et la gestion de troubles de l'apprentissage, la médiation, les nouvelles méthodes pédagogiques basées sur les découvertes scientifiques et, parfois, la gestion des comportements des élèves ». Le tout débouche sur une « résistance au changement » avec « déficit de motivation », difficulté de « remettre ses pratiques en question ou de faire évoluer ses pratiques pédagogiques ».

Lorsque l'on demande aux directeurs quel levier mettre en œuvre pour sortir de cette situation, ils réclament avec force « une présence active des enseignants à l'école au-delà des heures de cours » (particulièrement dans le fondamental) et la « possibilité pour le directeur de sélectionner et de renvoyer les enseignants ».

Avis nuancés

Tous les acteurs de l'enseignement ne donnent toutefois pas raison, en tout point, aux directions et au manque d'autonomie qu'elles revendiquent. Le syndicat CGSP-Enseignement, par la voix de son président Pascal Chardome, se dit « prêt à accorder plus de liberté mais ne signera pas cela des deux mains ». Craintif, le syndicat souhaite aborder la question avec tous les acteurs mais précise que, « si nous avons obtenu des statuts, c'est bien pour protéger les professeurs face à des mesures arbitraires ». Même ton côté opposé, quoique plus tranché : « Le syndicat ne pense pas que les directions manquent d'une grande

autonomie dans leurs fonctions », assure le secrétaire général de la CSC, Eugène Ernst. Et d'ajouter qu'il « ne souhaite pas en revenir à des recrutements et licenciements arbitraires ».

Étienne Michel, directeur général du Segec (enseignement catholique), avance au contraire la nécessité du « libre choix dans le recrutement des enseignants », qui doit passer par « une amélioration de la gestion des ressources humaines » et donc par « des réflexions à caractère statutaire ».

Une question d'ailleurs présentée, dit-il, dans le Pacte pour un enseignement d'excellence de la ministre de l'Éducation. Cette dernière affirme, en réaction aux conclusions et propositions présentées par la Fondation Roi Baudouin, que la problématique des directions d'école est au cœur des priorités du Pacte. Joëlle Milquet (CDH) indique dès lors qu'« une analyse des statuts est en cours pour améliorer la sélection des professeurs ». En outre, les groupes plangent sur une aide administrative pour les directeurs et, pour cela notamment, sur une révision du budget accordé. ■

ERIC BURGRAFF
et VALENTINE ANTOINE

EN PRATIQUE**23 enseignants suspendus**

Une différence est à établir entre l'enseignement subventionné (libre et officiel) par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'enseignement organisé par cette dernière. En 2014, l'administration générale de l'Enseignement en FWB affirme avoir recensé un pourcen-

tage de 0,076 %, en ce qui concerne les mesures d'écartement prises et les suspensions préventives, tous motifs confondus. Un chiffre qui concerne 30.000 membres du personnel faisant partie de l'enseignement organisé. Soit 23 personnes écartées et suspendues cette année-là. Les deux types de sanctions sont l'écartement administratif (et suspension sur-le-champ), sans incidence pécuniaire, et l'écarte-

ment disciplinaire, impliquant une retenue sur traitement, une rétrogradation ou encore une révocation. Pour le subventionné, aucun chiffre n'a pu être obtenu, les pouvoirs organisateurs n'étant pas tenus de diffuser l'information à l'administration. Deux catégories de mesures se dégagent : les écartements et suspensions, de type administratif, et les peines disciplinaires.

V.A.N.

question de nuances « Une certaine souplesse au statut, sans faire marche arrière »

ENTRETIEN

Stéphane Vreux est directeur d'école et président du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique. Bien qu'il ait signé le rapport de la Fondation Roi Baudouin, son avis sur le statut des professeurs est teinté de nuances.

Pensez-vous nécessaire de revoir le statut des enseignants ?

Je précise d'abord que je ne critique pas le statut, car il est important pour stabiliser les choses. Ce n'est pas une question de critique, on ne doit pas repartir de zéro et tout effacer. Sans ce statut, nous risquerions de faire face à des pénuries. Toutefois, il me semble que nous aurions intérêt à lui trouver une certaine souplesse, sans faire marche arrière, sans altérer cette protection dont bénéficient les enseignants.

En quoi faudrait-il lui accorder plus de souplesse ?

Premièrement, au niveau de la charge de travail. Le statut prévoit un temps de présence précis, à l'école, pour l'enseignant, en plus du temps passé en classe avec les élèves. Le statut prévoit

des moments de surveillance, de concertation ou encore des moments pour les réunions de parents. En dehors de l'école, il corrige aussi les devoirs, fait ses préparations. Mais il faudrait que les professeurs puissent être dégagés de moments comme ceux-là de manière à ce que les équipes éducatives, enseignants et direction, puissent se réunir, se coordonner et travailler ensemble. Pour l'instant, nous n'avons que trois jours de formation prévus sur l'année ; cela manque des moments où l'on peut se rassembler, sans que cela impacte le temps consacré aux élèves.

Deuxièmement, il faudrait davantage de souplesse au niveau du recrutement des enseignants, qui se fait en fonction des statuts. Dans notre réseau libre, il y a des priorités à l'engagement, c'est-à-dire qu'avant le choix du membre du personnel, les priorités prévaudront. Et certaines personnes passeront avant d'autres.

Comment remédier à ces faiblesses et obstacles ?

Pour la charge de travail, c'est

une question d'organisation. Le statut devrait prévoir des heures consacrées au travail collectif, entre enseignants et directions, car, moi, je n'ai aucun moyen pour garantir de réunir l'ensemble de mon équipe. Et c'est réellement cette collaboration, et le temps qu'on peut lui consacrer, qui manque dans certains systèmes scolaires. Concernant le recrutement, la souplesse serait de pouvoir engager un prof en fonction d'un profil que nous-mêmes définissons, par rapport à notre école, à ses projets et ses objectifs d'établissement. ■

Propos recueillis par

V. AN.

question de confiance « Nous sommes restés dans une organisation verticale et centralisée de l'école »

ENTRETIEN

En tant qu'ancien directeur d'école (Carlsbourg) et ancien président de deux associations de directeurs d'écoles secondaires européennes, Jean-Luc Lefèvre regrette le manque d'autonomie des directeurs, et de l'enseignement en général. Il dénonce le système scolaire actuel, les personnes à la tête de celui-ci mais donne également aux directeurs une part de responsabilité.

Quel est le principal obstacle auquel les directions font face aujourd'hui ?

Il s'agit du manque d'autonomie, un problème qui concerne aussi bien les directions que les enseignants. Depuis l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans, il y a eu une massification du public et une hétérogénéité dans les classes que nous n'avons pas prises en compte. Tout évoluait autour de nous mais nous sommes restés dans une structure et une organisation verticales et centralisées de l'école, comme au XIX^e siècle.

C'est-à-dire que tout est contrôlé d'en haut ?

Oui, on standardise tout, et notamment les procédures : on dit sans cesse aux directions et aux enseignants ce qu'ils doivent faire, comment ils doivent le faire, qu'elles sont les bonnes pratiques et la bonne conduite à adopter. On ne leur fait pas confiance. En Belgique, la ministre en charge de l'Éducation doit cesser de s'occuper de pédagogie. C'est comme si la ministre de la Santé disait aux médecins quoi

prescrire sur les ordonnances. Cela n'a aucun sens. De même, je pense que les syndicats n'ont rien à faire dans les débats sur l'enseignement. On ne peut mettre autour de la table des acteurs qui sont à la fois juges et parties dans la gestion de l'école. Ils cadennassent le statut des professeurs, au détriment de tous, car ils ne veulent pas que les directeurs puissent être valorisés et obtiennent plus de pouvoir. Ils ont mis au point cette structure basée sur l'ancienneté, sur les titres et ont fossilisé l'école.

Comment obtenir davantage d'autonomie ?

En éloignant les politiques et les syndicats de la table de discussion, et ne laisser que les véritables acteurs de l'enseignement discuter.

Les directeurs ont-ils une part de responsabilité ?

Évidemment. Ils se plaignent de ne pas disposer d'outils et de moyens, mais c'est également leur responsabilité individuelle de faire l'effort de chercher par eux-mêmes et de faire l'effort de s'améliorer tout au long de leur carrière. Ils ont également une responsabilité collective, car chacun reste dans son trou et refuse de travailler en équipe. Les associations de directeurs ont toujours été de type technique, or il faut qu'elles soient davantage de type politique. Que les directeurs puissent se gérer et apprennent à être eux-mêmes. ■

Propos recueillis par
V. AN.